

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint Gervais sous Meymont. La séance a été publique.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil municipal: 08/09/2020

Présents :Baroupiron Christian,Boullay Philippe, Chambon Catherine, Coquel Didier, DubourgnoxEric,Flattier Marie-Christine, Jolivet Sébastien,Locatelli Christophe, Verdier Marie-Hélène.

Absent :Faron Jean-Pierre, VeenstraMarrit.

Renouvellement de convention : adhésion aux missions relatives à la santé et à la sécurité au travail exercée par le CDG 63. Délibération 2020_26.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 22 à 26-1 et 108-1 à 108-4,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n°2020-31 en date du 30 juin 2020 portant mise en œuvre de la mission relative à la santé et à la sécurité au travail exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer aux missions relatives à la santé et sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

Le Maire:

⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;

⇒ informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Budget Assainissement : admission en non-valeur. Délibération 2020_27.

Monsieur le maire informe que le comptable du trésor n'a pas pu procéder au recouvrement des taxes d'assainissement de 2011, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 suite à un dossier de surendettement notifié par le tribunal.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur des pièces pour un montant total de 556.41€.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

- n° R - 4 - 6 de l'exercice 2011, redevance assainissement, montant : 6,39 €.
- n° R - 4 - 5 de l'exercice 2013, redevance assainissement, montant : 62,20 €.
- n° R - 4 - 5 de l'exercice 2014, redevance assainissement, montant : 84,08 €.
- n° R - 6 - 7 de l'exercice 2015, redevance assainissement, montant : 155,47 €.
- n° R - 4 - 7 de l'exercice 2016, redevance assainissement, montant : 70,37 €.
- n° R - 9 - 7 de l'exercice 2017, redevance assainissement, montant : 81,16 €.
- n° R - 5 - 6 de l'exercice 2018, redevance assainissement, montant : 96.74 €.

Il dit que le montant de ces titres de recettes s'élève à 556,41 € et charge Monsieur le maire d'émettre un mandat en dépense de fonctionnement au compte 6541 du budget assainissement.

Motion contre la fermeture de la Trésorerie de Cunlhat. Délibération 2020_28.

Suite aux propositions inacceptables de réorganisation des finances publiques sur notre territoire faites par le ministère, au dernier trimestre 2019, une forte mobilisation des élus, usagers et salariés a permis d'infléchir les décisions ministérielles.

Le nouveau projet contient de sérieuses avancées par rapport aux premières propositions faites par le ministère. Nous pouvons le mettre à l'actif de nos mobilisations.

Cependant, il reste insuffisant au regard des besoins de nos territoires. La fermeture de la trésorerie de Cunlhat est toujours programmée.

La trésorerie de Cunlhat, centre de finances publiques de proximité, est un établissement de recouvrement mais **aussi de conseil et de suivi auprès des collectivités et des contribuables**, jouant un rôle essentiel dans le bassin de vie de Cunlhat et communes limitrophes. Dépourvus de services financiers de proximité, les maires des petites communes ne bénéficieront plus de l'accompagnement dans la gestion des finances communales.

La trésorerie est également l'interlocuteur physique privilégié pour des usagers ruraux, souvent âgés, ne disposant pas de connexion internet. Ils sont ainsi accompagnés, sécurisés, en confiance face à des fonctionnaires qu'ils connaissent. Croire que la dématérialisation des échanges serait une solution à l'éloignement des lieux de rendez-vous physiques est une absurdité. La réalité des territoires ruraux prouve régulièrement que l'accès à Internet est inégal, souvent difficile, parfois même impossible. De plus, de nombreux foyers de personnes âgées ne disposent pas d'un abonnement numérique. Beaucoup d'entre eux ne maîtrisent pas cette technologie et continuent de se rendre physiquement dans leur trésorerie pour l'intégralité de leurs démarches fiscales.

La fermeture éventuelle de la trésorerie de Cunlhat ne ferait qu'accentuer encore plus la politique d'abandon et de désinvestissement de l'État dans nos territoires ruraux.

C'est pourquoi le conseil municipal demande au Ministre de l'Action et des Comptes Publics l'abandon du projet de fermeture de la trésorerie de Cunlhat.

Sur proposition du Maire,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'approuver les termes de la Motion présentée lors de ce conseil et qui sera envoyée à la Direction Départementale des Finances Publiques ;

-d'interpeller le Ministre de l'Action et des Comptes Publics en lui notifiant l'opposition de la commune de Saint-Gervais-sous-Meymont, à la restructuration envisagée par les services de la DGFIP.

Remboursement transport scolaire pour l'année 2019/2020

Monsieur le maire rappelle le mode de gestion du transport scolaire mis en place par le département. Monsieur Boullay, en charge du dossier, propose, au titre de l'équité sociale et afin de soutenir les familles au revenu les plus modestes un remboursement en fonction du quotient familial.

Après discussion il s'avère que les avis sont très partagés. Monsieur le maire propose de remettre cette question au prochain conseil afin que chacun puisse réfléchir.

Travaux salle polyvalente

Il est remis à chaque membre présent les plans des travaux d'aménagement de la salle avec les dernières modifications apportées par l'architecte lors de sa présentation.

Les responsables des associations de la commune vont être conviés à une réunion afin qu'ils puissent s'exprimer sur le projet.

Reprise des concessions dans le cimetière : lancement de la procédure

Mme Verdier explique que la procédure de reprise des concessions dans le cimetière est longue et complexe. Elle se décline en deux temps : la constatation de l'état d'abandon (4 mois) et la décision de reprise (3ans).

Actuellement, un plan est en cours de réalisation afin d'identifier les concessions et les concessionnaires. Il y aurait surtout des reprises dans l'ancien cimetière (environ 30 concessions).

Travaux d'entretien des menuiseries extérieures du bâtiment de la mairie.

Vu la complexité des travaux, des devis vont être demandés à des entreprises ainsi que des demandes de subventions.

Point d'information des dossiers en cours.

⇒ *Travaux de voirie*

Monsieur Coquel fait le compte rendu sur les travaux de voirie débutés en automne dernier. Suite aux malfaçons, des travaux de reprises devraient avoir lieu la semaine prochaine.

Suite à l'affaissement de la route de la Fardethie, une étude va être faite afin de connaître les travaux à effectuer pour résoudre ce problème.

⇒ *Contrat de Monsieur Passaret Frédéric*

Monsieur Boullay fait le point sur ce contrat et informe qu'il va prendre contact avec les services de Pôle Emploi pour voir la possibilité de prolonger la durée.

Questions diverses

-*Réception pour remercier les personnes ayant confectionné les masques*

Le date du 16 octobre à 18h est envisagé mais tout dépendra de la situation sanitaire à venir.

-*Soirée information sur les plastiques*

Monsieur le maire rappelle la soirée du 25 septembre à 20 h à la maison citoyenne avec inscription obligatoire à la mairie.

-*Référent agricole ALF*

La communauté de communes Ambert Livradois-Forez demande aux collectivités de désigner un référent agricole. Monsieur le maire propose Monsieur Baroupiro Christian qui connaît bien les parcelles de son territoire.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 21heures

EMARGEMENT

	Nom Prénom	Fonction	Signature
1	DubourgnoxEric	Maire	
2	Coquel Didier	1 ^{er} adjoint au maire	
3	Verdier Marie-Hélène	2 ^e adjoint au maire	
4	Baroupiro Christian	Conseiller	
5	Flattier Marie-Christine	Conseillère	
6	Locatelli Christophe	Conseiller	
7	Boullay Philippe	Conseiller	
8	Chambon Catherine	Conseillère	
9	Jolivet Sébastien	Conseiller	
10	Faron Jean-Pierre	Conseiller	Absent excusé
11	VeenstraMarrit	Conseillère	Absente excusée